

Plan à Moyen – Long Terme



Commune de Sainte Foy d'Aiguferuille – Août 2015



Rappel des PRINCIPES et OBJECTIFS

Les principes fondamentaux qui sous-tendent ce Plan sont les suivants :

- Polarisation de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services,
- Accueil de population corrélé à la création d'emplois avec un objectif de contribuer à l'objectif global d'un ratio de 3.5 habitants pour 1 emploi au niveau du pays Lauragais,
- Organisation de la mixité de l'habitat avec une densification urbaine de qualité,
- Amélioration de l'accessibilité du territoire notamment par le biais de transports en commun performants,
- Mise en valeur de l'agriculture Lauragaise au sein de la région grâce à une politique privilégiant le maintien des espaces agricoles et naturels.

Les Principes et Objectifs énoncés reposent sur le plan élaboré par le SCOT du Pays Lauragais en 2012 et applicable depuis le 5 février 2013.

Sa révision lancée en juin 2015 est l'occasion de définir ce plan à l'horizon 2030 - 2040



RAPPEL des OBJECTIFS de l'ETUDE

- **L'horizon de travail se décompose comme suit :**
 - ✓ Quatre jalons : Etat actuel, état intermédiaire à 2020, objectif ferme à 2030 et indicatif à l'horizon 2040,
- **Elaboration d'une contribution d'ici début septembre 2015 :**
 - Liste des pôles par niveau au regard de l'étude statistique et de la stratégie des Communes du bassin de vie.
 - Tableau validé de déclinaison par commune des objectifs de population : 2020, 2030 et 2040.
 - Liste des projets économiques à inscrire pour atteindre les objectifs d'emplois ainsi de tous les autres projets importants nécessitant d'être pris en compte (Equipements, Services, ...)
- **Ce qui est nécessaire**
 - Argumenter / justifier les évolutions du modèle ou de la ventilation concernant les pôles.
 - Engager une concertation avec le PETR pour étudier les situations particulières afin d'éviter les incompréhensions
- **Ce qui est possible**
 - Adapter raisonnablement le modèle de polarisation.
 - Re-ventiler les objectifs chiffrés au sein des pôles et des non pôles.
 - Renforcer la part de l'accueil dans les pôles.

**Ces objectifs sont ceux de la révision du SCOT lancée en juin 2015,
présentée le 17 juin 2015 à la Communauté de la Communes « Cœur Lauragais »**

Le travail des communes doit être la base, la consolidation passe par les Communautés de Communes



SOMMAIRE

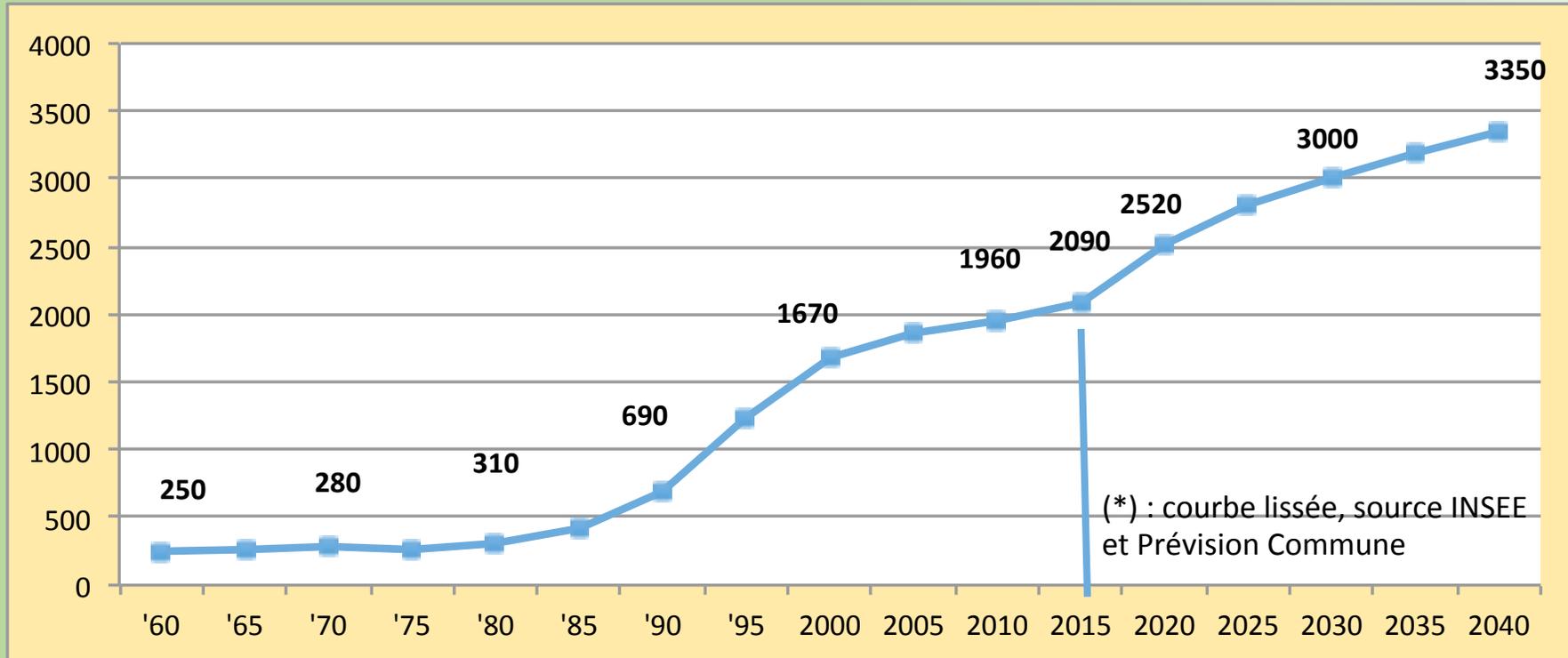
La déclinaison de ces principes structurants et de ces objectifs nous a amené à la rédaction d'un Plan à Moyen Long Terme articulé comme suit :

1. **DEMOGRAPHIE** : évolution passée, situation 2015 et perspectives,
2. **URBANISME** : situation 2015 et évolution 2020, 2030, 2040
3. **EQUIPEMENTS** : situation 2015 et évolution 2020, 2030
4. **ZONE d'ACTIVITE** : situation 2015 et évolution
5. **PROJETS STRUCTURANTS d'INVESTISSEMENT**
6. **POINT FINANCIER**
7. **CONCLUSION**

L'objectif est de donner une vision aussi complète que possible de l'état actuel de la Commune et de son évolution prévisible étayée par des éléments factuels et concrets



1. DEMOGRAPHIE : EVOLUTION de la POPULATION



L'impulsion initiale du développement de Sainte Foy d'Aigrefeuille coïncide avec la création du lac en 1985 qui a renforcé l'attractivité du village. Bon nombre de personnes qui souhaitent privilégier un cadre de vie à taille humaine à proximité de l'agglomération toulousaine l'ont compris et ont trouvé réponse à leurs souhaits à Sainte Foy d'Aigrefeuille.

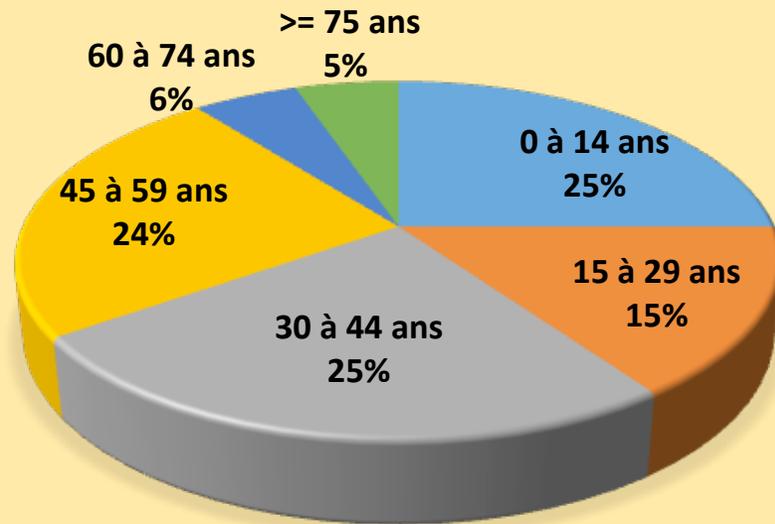
La Zone d'Activité qui a largement contribué au développement de la Commune a été créée en 1990.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de la population de la commune : deux phases liées à la création de zones d'urbanisations avec création de 450 logements entre 1985 et 2000 (lotissements Les Bruges Lac 1, 2 et 3 et Ensoleilhada) et les nouveaux lotissements prévus au PLU: 200 logements dans la zone dite « Palenque » et dans le centre de l'agglomération.



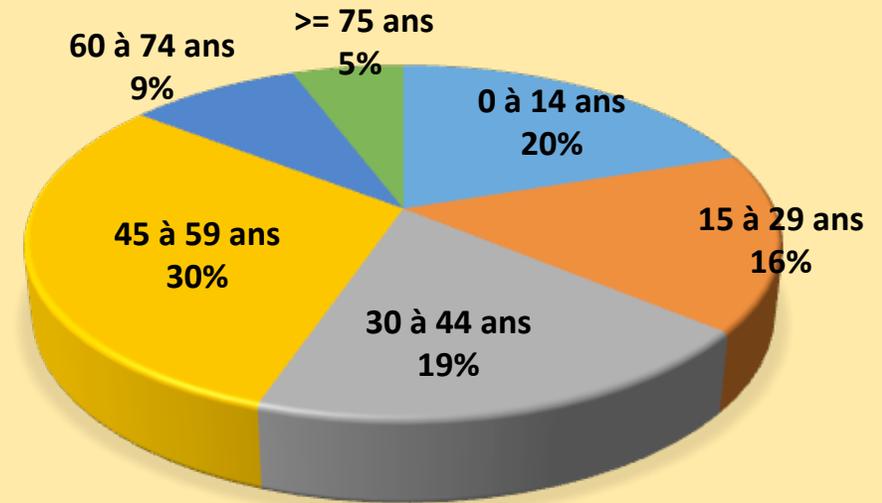
1. DEMOGRAPHIE : Etat de la POPULATION par tranches d'âge

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES EN 2007



Source INSEE

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES EN 2012



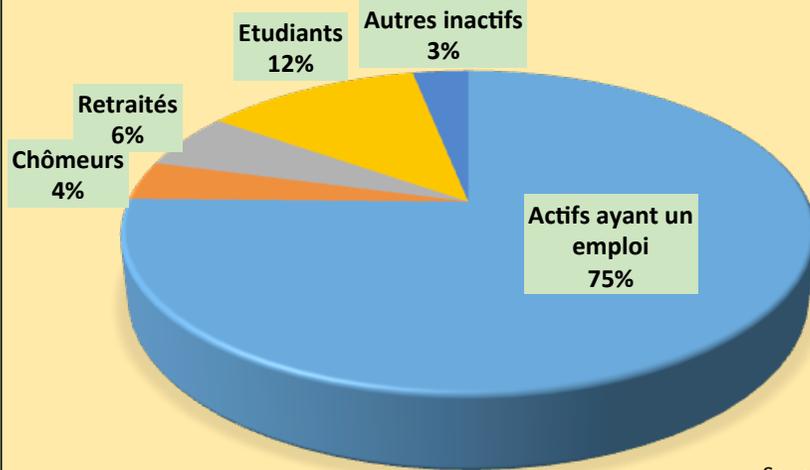
Source INSEE

La répartition par âge de la population en 2007 et 2012 montre un léger vieillissement de la population en 5 ans. En 2007, la population d'âge inférieur à 44 ans représente 65 % de la population totale de la commune contre 55% en 2012. La situation de 2007 s'explique par l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisations entre 1985 et 2000. Les urbanisations en cours sur la commune doivent permettre de revenir à une situation comparable à celle de 2005-2010. De même, les urbanisations en cours et futures comporteront une part significative de logements sociaux, soit 30% en termes de logements et 20% en termes de surfaces de plancher. Cette politique d'ouverture de logements collectifs sociaux doit assurer à la commune un renouvellement constant de la population et une stabilité de la répartition de la population par tranches d'âge.



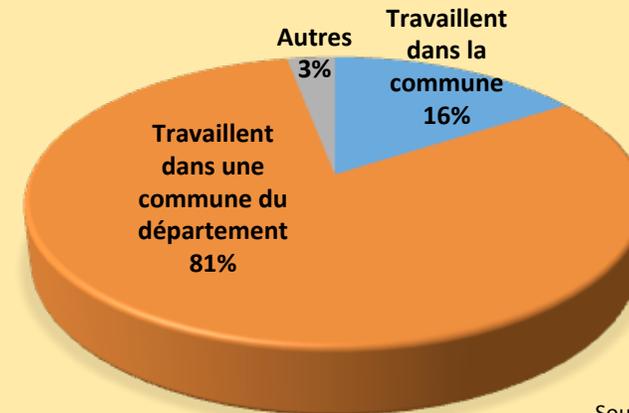
1. DEMOGRAPHIE : TYPOLOGIE de l'EMPLOI à fin 2012

GRAPHIQUE 1 : POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR ACTIVITÉS



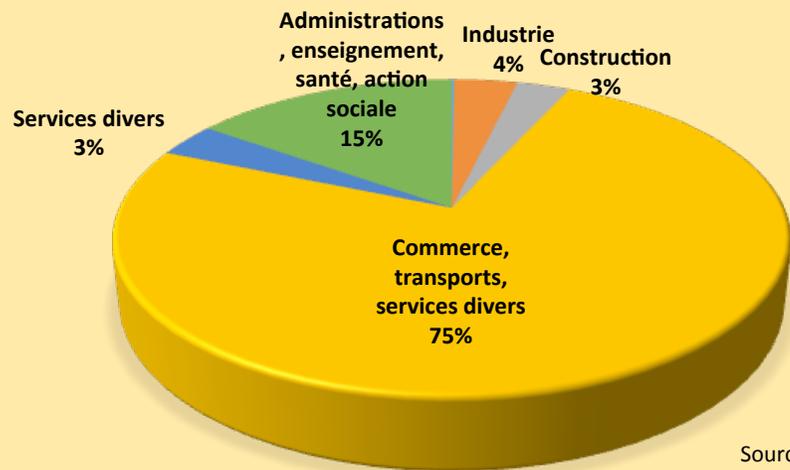
Source INSEE

GRAPHIQUE 2 : LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI (POPULATION DE 15 À 64 ANS)



Source INSEE

GRAPHIQUE 3 : NOMBRE DE SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITE : 691 AU TOTAL



Source INSEE

Graphique 1 : il met en évidence le taux d'emploi élevé : 87% en y incluant les étudiants. Ce qui induit un taux de chômage largement inférieur à la moyenne nationale,

Graphique 2 : il illustre l'ancrage de la population dans le département. Il est à noter que le taux d'emploi des habitants sur la commune reste élevé (16%) au regard de la proximité de celle-ci avec l'agglomération toulousaine,

Graphique 3 : il montre la répartition des emplois dans la commune.



1. DEMOGRAPHIE : EVOLUTION démographique

Critères SCOT	Description	Note SCOT
ATTRACTIVITE	La description des critères a été précisée dans le document du SCOT transmis en juin 2015. Ces critères ne sont pas modifiables car ils correspondent à une grille utilisée à l'échelon des départements	11,43
AUTONOMIE		9,71
EQUIPEMENT		6,72
ACCESSIBILITE		14,86
Niveau de polarisation		Le développent actuel de la commune justifie un niveau identique à Lanta et Caraman

Critères Cœur Lauragais	2012-2014	2015-2020	2021-2030
Permis d'aménager	4	4	3
Permis de construire	67	162	180
Nombre de logements	67	162	180
dont sociaux	14	40	40
Logements vacants	2%		

	2015	2020	2030
Population 2014	2 092	2 520	3 000

Le nombre des **permis d'aménager** correspond aux projets d'urbanisation, la plupart déjà initialisés. La progression des **permis de construire** entre 2015 et 2020 s'explique par le nombre de permis d'aménager en cours et à venir. Statistiquement, ces permis de construire s'étalent dans le temps dans un délai de un à cinq ans à partir du moment où les urbanisations sont réalisées. **Le nombre de logements déjà créés et à prévoir répond aux préconisations du SCOT défini en 2012 et applicables depuis le 5 février 2013.**



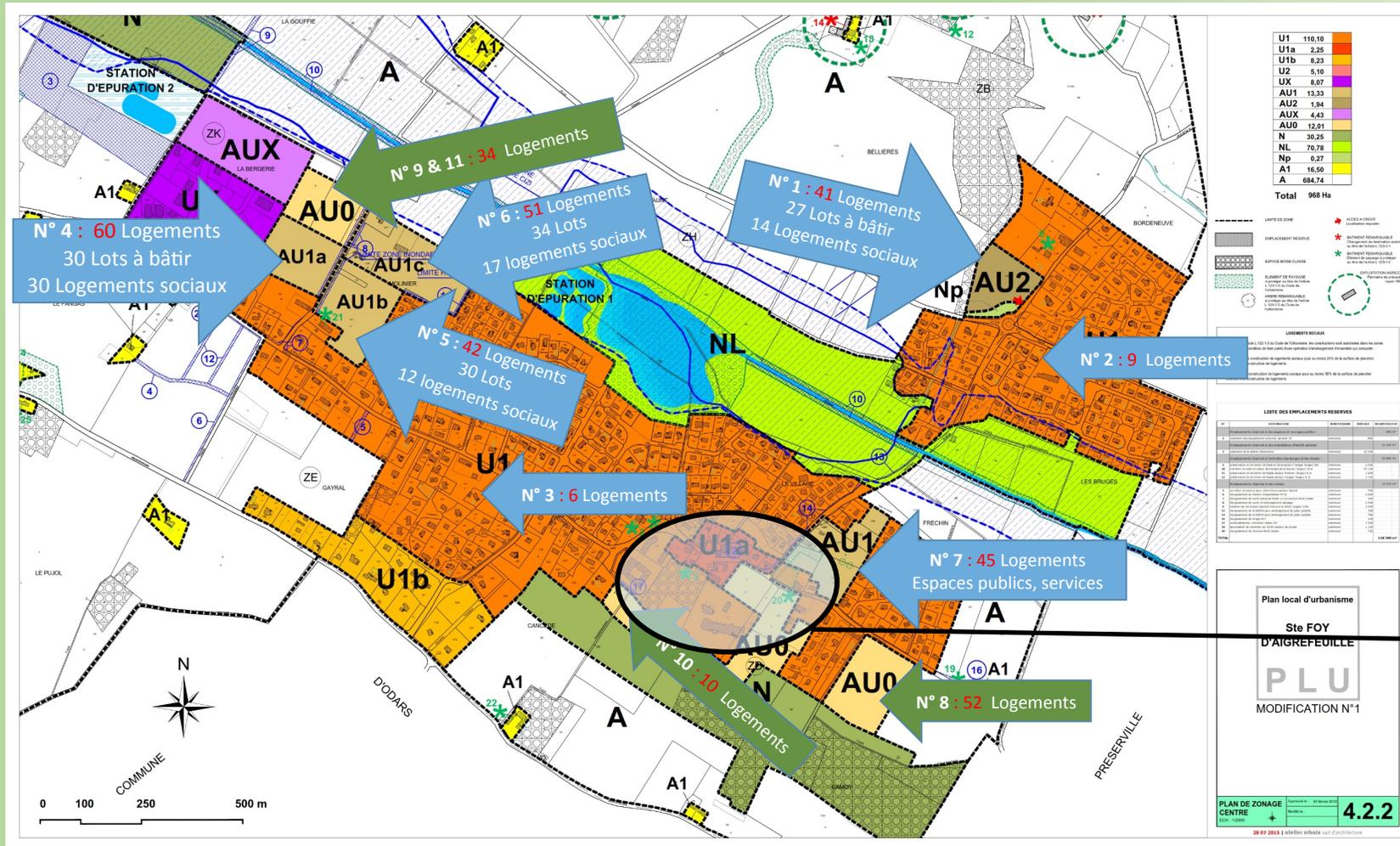
2. URBANISME : liste des projets d'urbanisations

Référence Urbanisation	Etat d'avancement	Référence PLU	Nombre de logements	Logements sociaux	Logements 2015-2020	Logements 2021-2030	Logements 2031-2040	Nouveaux habitants 2015-2020	Nouveaux habitants 2021-2030	Nouveaux habitants 2031-2040
n° 1	P.A. obtenu le 17/04/2014	AU2	41	14	41			110		
n° 2	P.A. déposé le 10/06/2015	U1	9		9			24		
n° 3	Demande préalable déposée le 28/07/2015	U1	6		6			16		
n° 4	P.A. obtenu le 12/08/2014	AU1	60	30	60			144		
n° 5	P.A. obtenu le 17/04/2014	AU1	42	12	21	21		57	57	
n° 6	P.A. déposé le 29/12/2014	AU1	51	17		51			138	
n° 7		AU1	45			45			122	
n° 8		AU0	52				52			140
n° 9		AU0	9				9			24
n° 10		AU0	10			10			20	
n° 11		AU0	25				25			68
Individuels		U1	121		25	53	43	69	144	118
TOTAL			471	73	162	180	129	420	480	350

Nombre d'Habitants	à fin 2015	à fin 2020	à fin 2030	à fin 2040
	2 100	2 520	3 000	3 350



2. URBANISME : implantation des nouvelles zones d'Urbanisations



Les nouvelles zones d'urbanisations visent à limiter les zones dites « dents creuses » à l'intérieur du village. Les choix d'implantation de celles-ci veillent à préserver au maximum les surfaces agricoles.



2. URBANISME : synthèse

Le **schéma Directeur d'urbanisation** présenté correspond aux objectifs fixés en matière d'habitat :

- ✓ Développement intégré et maîtrisé de l'urbanisation de la commune,
- ✓ Maintien du caractère convivial et à taille humaine de la commune qui est un point essentiel pour son attractivité,
- ✓ Progression de la mixité sociale de la population en augmentant le nombre de logements sociaux .

Il répond également aux objectifs énoncés par le SCOT et le département, à savoir :

- Densifier les zones d'habitat en évitant de créer des zones d'urbanisations trop excentrées par rapport au cœur du village,
- Préserver au maximum les surfaces agricoles existantes,
- Conforter la vitalité du centre bourg avec les principaux services utiles,
- Développer un habitat cohérent avec les équipements nécessaires (assainissement : capacité de la station d'épuration des eaux usées et différents réseaux : eau, gaz et électricité, etc),

Le **schéma Directeur** intègre les éléments structurants suivants :

- Poursuite des programmes initialisés en les adaptant au contexte économique et sociologique actuel,
- Limitation des nouveaux programmes aux secteurs intégrés dans la zone urbaine évitant des « excroissances »,
- Autorisation de la hauteur des bâtiments (R+1) pour préserver le caractère convivial de la commune,
- Intégration progressive de nouveaux habitants en évitant de créer un afflux trop brutal,
- Sauvegarde du caractère rural de la commune : 760 ha cultivés & espaces verts par rapport à 968 ha au total,
- Respect de la loi ALUR favorisant la division parcellaire et donc la création de nouveaux logements.

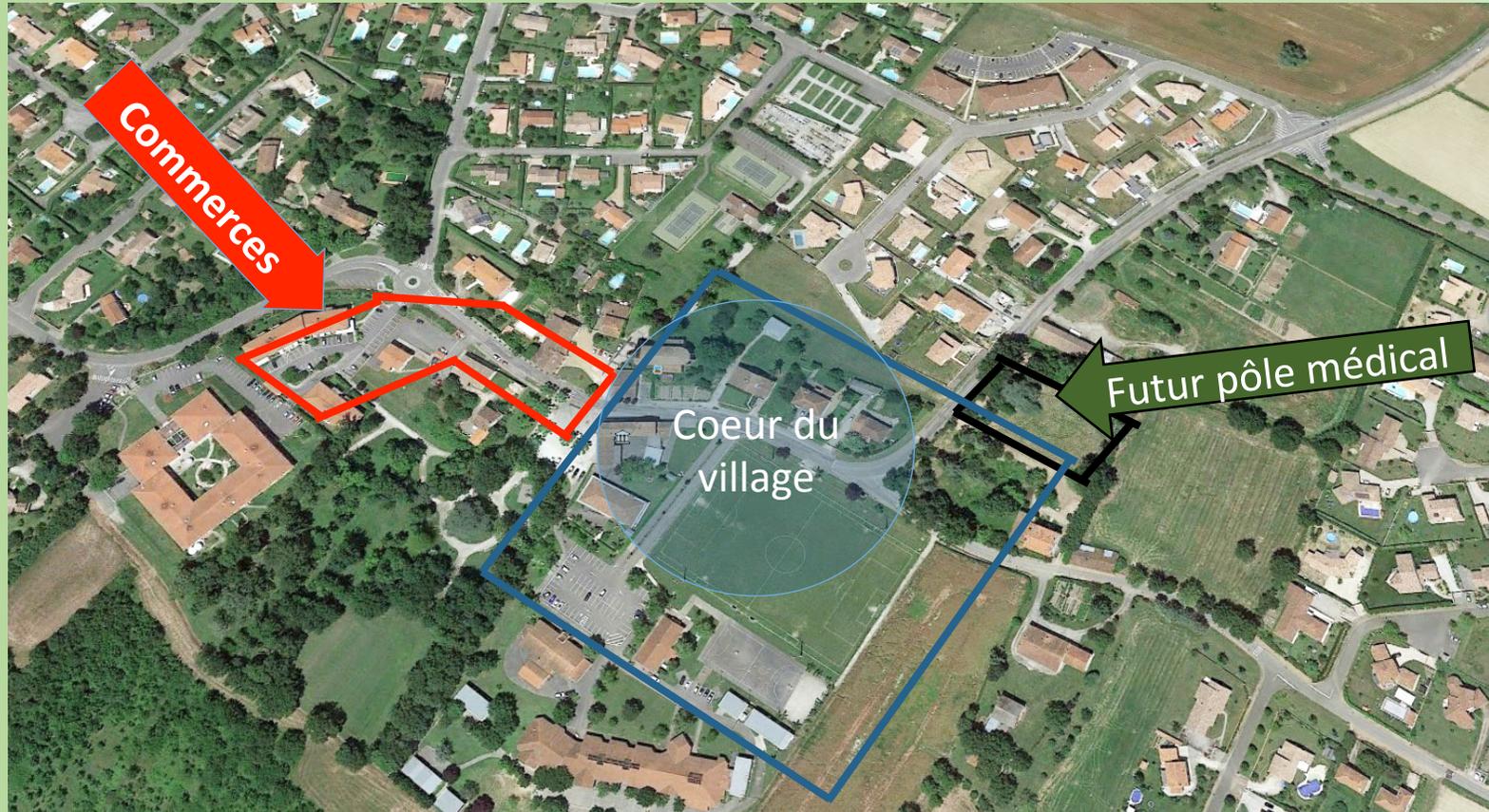


3. EQUIPEMENTS : situation actuelle

Thème	Description	Nombre	Commentaire
<i>Commerces de détail</i>	Epicerie petite supérette, Boulangerie + dépôt de pain, Librairie papeterie, bureau de tabac	6	Plusieurs commerces sont regroupés dans un seul établissement : épicerie, dépôt de pain, librairie papeterie et tabac
<i>Enseignement - Petite enfance</i>	Crèche, Relais Assistance Maternelle (Garde d'enfant d'âge préscolaire), Ecole maternelle, Ecole élémentaire	4	En 2015, la crèche accueille 25 enfants, le R.A.M. 40 enfants, l'école maternelle 90 enfants et l'école élémentaire 118 enfants
<i>Santé - Social</i>	Médecins , Chirurgien dentiste, Masseur kinésithérapeute, Orthophoniste, Ostéopathes, Psychologue, Infirmiers - infirmières, permanence téléphonique, service d'aide et de soins aux personnes âgées, maison de retraite médicalisée (EPHAD)	16	80 personnes sont accueillies dans la maison de retraite
<i>Services - artisans liés aux métiers de la construction</i>	Maçon, Tapissier, Menuisier, Plombier, Pisciniste, entretien de portail automatique et Alarme automatisé, Etanchéité , Electricien, Entreprise Générale du Bâtiment, Pépiniéristes	19	
<i>Services aux particuliers</i>	Restaurant, Bar – Café, Gites Ruraux , Événementiel, relais bancaire (Crédit Agricole à l'épicerie), Agence immobilière, apiculteur, Couturière, Coiffeurs, Soins de beauté, Elevage, pension et dressage de chiens	16	
<i>Associations, Sports, loisirs et culture</i>	Principales associations : médiathèque, football, tennis, musique, danse, échecs, troisième âge, boulodrome, terrain multisports, tennis, terrains de grands jeux,	21 associations + 7 terrains	Nombre de licenciés ou d'adhérents dans les principales associations : 620 pour la médiathèque, 300 pour le football, 136 pour le tennis, 120 pour la musique, 100 pour la danse. Toutes les associations sont subventionnées par la municipalité
<i>Transports</i>	TAXI, Transport à la Demande (T.A.D.)	2	



3. EQUIPEMENTS : Organisation future du centre du village



L'organisation future du centre du village sera structurée en trois zones distinctes mais très proches les unes des autres :

- **Coeur du village** regroupant la mairie, l'église et les activités liées à l'enfance et aux loisirs, parc, terrain multi-sports, etc
- **Commerces de détails** avec un éventail plus large qu'actuellement,
- **Pôle de santé** regroupant médecins, pharmacie et professions para-médicales : kinésithérapeutes , ostéopathes, psychologues, etc



3. EQUIPEMENTS : Synthèse

Les points forts de la commune en termes d'équipements peuvent se résumer comme suit :

- Les principaux besoins en termes de commerces de proximité sont couverts : boulangerie, épicerie, librairie, bureau de tabac, relais bancaire, coiffeur contrairement aux villages environnants : Lauzerville, Préserville et Saint Pierre de Lages,
- Crèche, assistantes maternelles, école maternelle et élémentaire forment un tissu complet d'accompagnement pour les familles et leurs enfants; collèges et lycée sont situés à moins de 15 minutes et la commune est desservie par bus scolaires,
- La commune dispose également d'une offre suffisante en matière de restauration et d'hôtellerie (gites ruraux),
- Les services liés à la santé sont également couverts et la commune accueille un EHPAD,
- Les artisans liés aux métiers de la construction couvrent une large palette des besoins en la matière,
- Les nombreuses associations offrent aux habitants matière à s'investir et à occuper leurs loisirs **sur place**,
- La proximité de l'agglomération toulousaine : Saint Orens de Gameville et Quint-Fonsegrives situées à moins de 15 minutes du centre de la commune permet de répondre aux demandes commerciales plus spécialisées.

Citons par exemple le nombre de banques accessibles, les commerces spécialisés tels que optique, parfumerie, fleuristes, etc.

Les principaux points à renforcer en termes d'équipements sont les suivants :

- Augmentation de l'offre en matière de commerces de détail : point de vente boucherie-charcuterie par exemple,
- Ouverture d'une pharmacie car les plus proches se trouvent à Lanta et Auzielle,
- Offre bancaire : distributeur de billets et/ou comptoir bancaire à temps partiel,
- Mini-market à horizon 2020 avec point de vente de carburant sur la départementale du val de Saune (RD 18),
- Transports : renforcement du T.A.D. et liaison avec le réseau de transport de l'agglomération Toulousaine.



4. Zone d'activité « Val de Saune » : situation en 2015 (phases 1 et 2)

ZONE D'ACTIVITE DU SICOLAN
COMMUNE DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE



VAL DE SAUNE 1

Avenue Georges Latecoere
1 RESTAURANT LE SAINTE FOY
BEC
2 LATECOERE SERVICES
3 MIDIVAL
4 SANIZINC
5 SICOT
6 CIRTEM
7 ACOEM
8 PRUNIER

VAL DE SAUNE 2

1 En attente reprise
2 BTL
3 GELY
4 PIOT
5 Menuiserie BIELAIRE
6 SENTENAC
7 BPS
8 AZIF
9 Location entrepôts
10 DIFOTEL
11 MARIE BOULANGE
12
13
14 FRANCOIS
15 WEST GUT

- ✓ Zone créée en 1990
- ✓ Surface totale de 12 ha dont 0,7 ha en zone inondable
- ✓ 7ha80 ha aménagés
- ✓ 20 sociétés répertoriées
- ✓ 1 société en attente de reprise
- ✓ 350 emplois
- ✓ 2 lots encore à la vente (12-13)
- ✓ Revenu CVAE + CFE annuel généré : 130 000 Euros (*au bénéfice de la Communauté de Commune*)



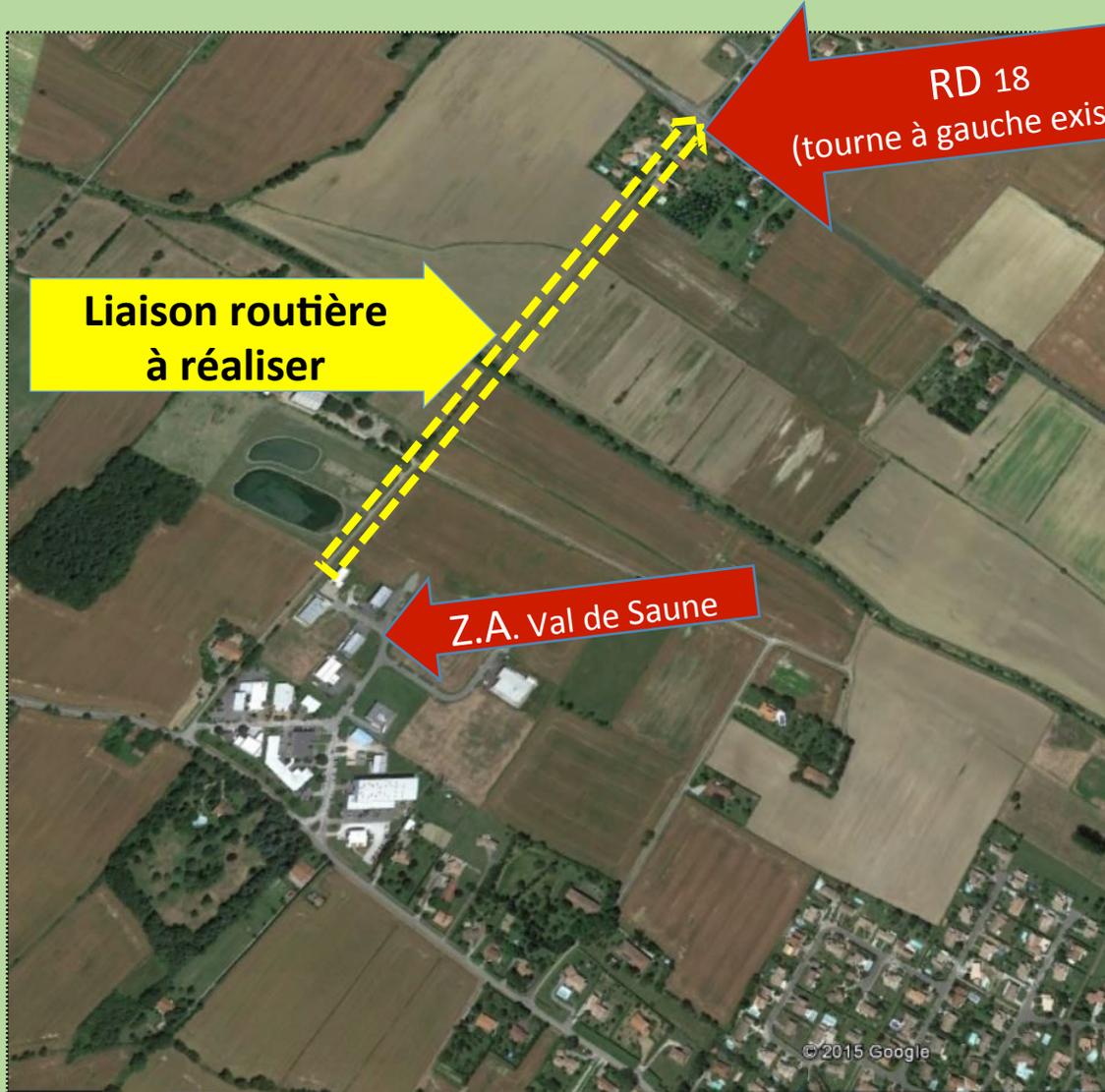
4. Zone d'activité « Val de Saune » : phase 3



- ✓ Viabilisation de 4 ha 40 dont 0,7 ha en zone inondable
- ✓ Estimation de la surface des terrains aménagés : 3 ha
- ✓ Prix de vente estimé à 25 €/m² des lots viabilisés, soit 750 000 Euros
- ✓ Investissement voirie : 700 Keuros HT
(voirie, réseaux) - étude CAUE de 2007
- ✓ 150 emplois estimés
Remarque : l'extrapolation est basée sur le nombre d'emplois générés par m² de la zone actuelle
- ✓ Estimation du potentiel en termes de nouvelles sociétés accueillies : 10
- ✓ Revenu CVAE + CFE annuel généré : **50 000 Euros**
(au bénéfice de la Communauté de Commune)
- ✓ **Cette réalisation devrait être concrétisée sans tarder**



4. Zone d'activité « Val de Saune » : Liaison de la Z.A. avec la RD 18



- ✓ La liaison avec la RD18 était envisagée dès 2005; elle n'avait pu être concrétisée avant le transfert de la Z.A. à la Communauté de Communes,
- ✓ L'investissement voirie a été estimé en 2010
À 500 000 euros HT (pré-étude ETAT), les terrains traversés sont majoritairement propriété de la commune
- ✓ La création d'un accès direct à la RD18 permettra de désenclaver la Zone d'Activité,
- ✓ La sortie « La Gouffie » est déjà aménagée par le biais d'un « tourne à gauche »,
- ✓ L'objectif recherché est d'accroître son attractivité,
- ✓ Cet investissement est stratégique pour la Communauté de Communes « Cœur Lauragais »; il permettra d'accroître ses ressources financières récurrentes (CVAE + CFE),



4. Zone d'activité « Val de Saune » : Extension possible



- ✓ Extension 7 ha en deux phases de 3 ha 50 chacune,
- ✓ Estimation de la surface des terrains aménagés : 5 ha 60
- ✓ Prix d'achat estimé entre 0,8 et 1,3 €/m² (source legifrance.gouv – arrêté du 17 juillet 2014) , soit 75 000 Euros (moyenne)
- ✓ Prix de vente estimé à 30 €/m² des lots viabilisés, soit au total 1 680 000 Euros
- ✓ Investissement : 1 200 000 euros HT (voirie, réseaux)
- 300 emplois estimés
Remarque : l'extrapolation est basée sur le nombre d'emplois générés par m² de la zone actuelle
- ✓ Estimation du potentiel en termes de nouvelles sociétés : 30
- ✓ Revenu CVAE + CFE annuel généré : **100 000 Euros**
(au bénéfice de la Communauté de Commune)
- ✓ **Cette extension pourrait être réalisée dans les années futures**



5. PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS d'INVESTISSEMENT (1/2)

Libellé du projet	Justification	Commentaires
Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 3 000 équivalents habitants	Equipements / Assainissement : Evolution de la démographie	Cette station d'épuration doit permettre à la commune d'être autonome jusqu'à l'horizon 2030
Réalisation de la liaison Zone d'Activité "Val de Saune" - RD18	Contribution au ratio d'accueil (autonomie) : emplois par habitant	Cette liaison est essentielle pour le développement de la Zone d'Activité. Elle a déjà fait l'objet d'une pré-étude par la DDT en 2010 et d'un avis favorable du Conseil Général en février 2014
Maintien du patrimoine / réhabilitation du Lac : réintégration du cours de la Saune et curage partiel du lac	Maintien du patrimoine : Point clé d'attractivité	Le lac de Sainte Foy d'Aigrefeuille a été retenu dans le diagnostic stratégique "Plans d'eau et liaisons douces" comme un des sites majeurs (mars 2015)
Maintien du patrimoine / rénovation de l'Eglise : vitraux, peintures intérieures et extérieur	Maintien du patrimoine	Cette opération est liée à la volonté de préservation du patrimoine historique : notamment peintures rares en pays Lauragais
Construction d'une nouvelle crèche d'une capacité de 33 berceaux + R.A.M.	Equipements / Petite enfance : Evolution de la démographie	Cette crèche se substitue au projet initial d'extension de la crèche actuelle sur base d'une décision de la Communauté de Communes (compétence crèche)
Construction d'un centre médical et para-médical au cœur du village	Equipements : Santé	Cette construction s'inscrit dans le schéma directeur du centre du village visant à créer un espace réservé aux commerces de détail et un pôle "santé" distinct
Aménagement de la voirie du Coeur du village : place de la Mairie et de l'église et réalisation de trottoirs couvrant le cœur du village	Equipements : Sécurité et Voirie	Ces travaux sont dictés par la sécurisation du centre du village (trottoir, passage protégé, parking, etc), Ils sont financés par le pool routier de la C.C. et le département (RD 54c)
Aménagement de la voirie dans le secteur dit "Palenque"	Equipements / Urbanisme : Evolution de la démographie	Les trois lotissements en cours dans ce secteur nécessitent une adaptation de la voirie et des réseaux (eau, électricité, assainissement, etc)
Déplacement de l'atelier municipal	Equipements : Sécurité et Voirie	L'atelier actuel se trouve au centre du village dans la zone dévolue à la petite enfance et aux écoles et présente donc un danger potentiel important
Rénovation de la Mairie	Equipements : Sécurité et Normes	Cette rénovation deviendra indispensable pour adapter le bâtiments aux normes, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR)
Extension du groupe scolaire	Equipements / Ecole : Evolution de la démographie	L'augmentation de la population par création de logements (cf Projets d'Urbanisation) nécessitera l'adjonction de 2 ou 3 classes supplémentaires
Construction d'un terrain multi-sports et aménagement du parc	Equipements / Sports : effet induit - nouvelle crèche	Ce terrain remplacera le terrain de basket existant occupé par la nouvelle crèche et sera situé à proximité des écoles et de la plaine de jeu



5. PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS d'INVESTISSEMENT (2/2)

Libellé du projet	Montant brut en Keuros (HT)	Financement escompté	Avancement	Période de réalisation
Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 3 000 équivalents habitants	1 800	60%	En cours de réalisation, mise en service début 2016	2015-2016
Réalisation de la liaison Zone d'Activité "Val de Saune" - RD18	600	40%	Pré-étude effectuée en 2010, étude budgetée en 2015, réalisation à prévoir en 2016	2 016
Maintien du patrimoine / réhabilitation du Lac : réintégration du cours de la Saune et curage partiel du lac	2 000	40%	Etudes en cours	2016-2017
Maintien du patrimoine / rénovation de l'Eglise : vitraux, peintures intérieures et extérieur	400	40%	Maitre d'œuvre choisi	2015-2016
Construction d'une nouvelle crèche d'une capacité de 33 berceaux + R.A.M.	1 200	80%	Appels d'offre des différents corps de métiers en cours	2 016
Construction d'un centre médical et para-médical au cœur du village	500	50%	Intégré dans le schéma directeur du PLU : première modification du PLU	2018-2019
Aménagement de la voirie du Coeur du village : place de la Mairie et de l'église et réalisation de trottoirs couvrant le cœur du village	500	25%	Marchés en attente	2 015
Aménagement de la voirie dans le secteur dit "Palenque"	800	50%	En attente de la validation de la première modification du PLU	2016-2017
Déplacement de l'atelier municipal	450	40%	Pré-étude réalisée en 2012 et terrain communal disponible	2 016
Rénovation de la Mairie	700	40%	Pré-étude réalisée en 2010	2017-2018
Extension du groupe scolaire	300	40%	Analyse en cours	2018-2019
Construction d'un terrain multi-sports et aménagement du parc	85	30%	Opération engagée	2 015



6. POINT FINANCIER

Budget de fonctionnement (en Keuros)

Indicateurs financiers majeurs	2010 (réalisé)	2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (Budget)
<i>Produits de fonctionnement courants de l'exercice</i>	1 572 643	1 976 377	1 751 340	1 827 287
<i>Charges de fonctionnement courantes de l'exercice</i>	1 338 196	1 670 914	1 531 405	1 654 070
<i>Excédent Brut Courant = produits courants diminué des charges courantes</i>	234 447	305 463	219 935	173 217
<i>Intérêts de la dette</i>	47 495	42 787	40 269	36 710
<i>Ratio : intérêts de la dette divisé par le total des charges de fonctionnement</i>	4%	3%	3%	2%
<i>Épargne nette = Excédent brut courant diminué des charges liées à la dette (remboursement du capital + intérêts)</i>	31 165	59 138	82 431	110 925
<i>Dépenses d'Investissement</i>	376 055	124 413	106 350	500 000
<i>TOTAL : fonctionnement + Investissement</i>	1 714 251	1 795 327	1 637 755	2 154 070
<i>Excédent ou déficit cumulé à fin d'exercice</i>	277 000	342 060	247 804	250 000

Budget d'assainissement (en Keuros)

Indicateurs financiers majeurs	2010 (réalisé)	2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (Budget)
<i>Produits d'exploitation courants de l'exercice</i>	147 556	183 669	167 659	186 600
<i>Charges d'exploitation courantes de l'exercice</i>	107 181	47 468	74 556	95 000
<i>Excédent Brut Courant = produits courants diminué des charges courantes</i>	40 375	136 201	93 103	91 600
<i>Intérêts de la dette</i>	30 008	26 048	24 588	23 055
<i>Ratio : intérêts de la dette divisé par le total des charges d'exploitation</i>	28%	55%	33%	24%
<i>Épargne nette = Excédent brut courant diminué des charges liées à la dette (remboursement du capital + intérêts)</i>	(13 001)	99 615	55 598	38 452
<i>Dépenses d'Investissement</i>	28 206	78 725	170 710	1 200 000
<i>TOTAL : exploitation + Investissement</i>	135 387	126 193	245 266	1 295 000
<i>Excédent ou déficit cumulé à fin d'exercice</i>	75 631	510 660	197 104	200 000

Les chiffres 2013 et 2014 confirment les conclusions de l'étude ATD (Analyse Financière Rétrospective 2008-2013), à savoir :

- Le développement continu de la commune se poursuit de manière harmonieuse avec une augmentation constante des recettes de la commune,
- Le niveau d'endettement de la commune reste raisonnable dégagant une épargne nette importante,
- L'excédent cumulé à fin d'exercice reste important et doit permettre de réaliser les différents projets d'investissement sans mettre en péril les équilibres financiers de la commune,
- L'intégration de la commune dans la Communauté de Communes s'est faite de façon satisfaisante et cela sans augmentation de pression fiscale sur les contribuables



7. CONCLUSION (1/2)

L'attractivité de Sainte Foy d'Aigrefeuille, initialisée par la création du Lac en 1985 s'est poursuivie depuis lors de façon harmonieuse et constante. Ce cadre de vie original, **à taille humaine** correspond à une demande réelle.

En témoignent l'évolution passée de la population depuis 1985 et la projection d'habitants à horizon 2030 et 2040 basée sur un Plan d'Urbanisme maîtrisé et élaboré grâce à des programmes d'urbanisation concrets déjà initialisés pour la plupart tout en intégrant une part significative de logements sociaux favorisant la mixité sociale.

Les projets liés au patrimoine (Lac et Eglise) sont des projets majeurs pour préserver ce cadre de vie unique.

Pour ce qui est de **l'autonomie** selon la définition du SCOT, les emplois générés par la Zone d'activité « Val de Saune » contribuent grandement aux objectifs définis : 3,3 emplois sur la commune par habitant actuellement et 3,6 projetés à horizon 2030 sur base des possibilités d'extension de cette Z.A. située aux portes de l'agglomération toulousaine et de sa rocade.

Son développement nécessite la liaison avec la RD 18 pour désenclaver la zone et encore augmenter son degré d'attractivité.

En matière **d'équipements**, la commune dispose d'ores et déjà des équipements nécessaires : commerces de proximité, santé, petite enfance et écoles, associations, etc; le choix a été fait de ne pas chercher à concurrencer des commerces et autres services plus spécialisés accessibles à moins de quinze minutes de la commune.

La restructuration du centre du village en trois zones : commerces de détail, mairie et église + espace dédié à la petite enfance et aux écoles + loisirs ainsi qu'un **pôle médical et paramédical à créer** s'avère indispensable.

Les transports publics doivent être développés pour rendre plus aisé l'accès à l'agglomération toulousaine.

L'accessibilité tel que définie par le SCOT n'est pas à démontrer; sa situation géographique particulière au sein de « Cœur Lauragais » met à moins de quinze minutes l'accessibilité aux services et commerces répertoriés dans les critères SCOT.



7. CONCLUSION (2/2)

Les conclusions que l'on peut tirer de cette analyse sont les suivantes :

✓ **Sainte Foy d'Aigrefeuille : un environnement exceptionnel et atypique :**

- ❑ Commune à taille humaine aux portes de Toulouse pour ceux et celles qui privilégient un cadre de vie aéré et rural,
- ❑ Ancrage rural revendiqué avec une surface agricole couvrant près de trois quart de sa surface,
- ❑ Zone d'Activité mixte pour les PME et TPE : bureaux d'études ainsi qu'entreprises de services et artisanat,

✓ **La Commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille a un haut potentiel :**

- Sur le plan démographique, son évolution est maîtrisée et les prévisions d'évolution sont basées sur des projets identifiés,
- Sur le plan des emplois, le potentiel de la Zone d'Activité est extrêmement élevé; il constitue aussi une réelle opportunité en termes d'emplois et de revenus pour « Cœur Lauragais » et au-delà pour le pays Lauragais,
- Son cadre de vie, ses services en termes de petite enfance et de scolarité notamment et sa vitalité caractérisée par le dynamisme de ses associations en font un lieu de vie privilégié pour ses habitants actuels et futurs,

✓ **Sa gestion peut se caractériser comme suit :**

- ❖ Situation Financière saine permettant d'envisager des projets ambitieux et de les planifier en fonction de ses capacités,
- ❖ Evolution maîtrisée de son développement : perspectives claires et identifiées avec une évolution progressive,
- ❖ Respect de ses engagements, en particulier en totale cohérence avec les objectifs définis par le SCOT en 2012.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et de son évolution passée et à venir, la commune se doit d'être considérée comme un « **Pôle de proximité de NIVEAU 3** » au même titre que les communes historiques Lanta et Caraman comme le suggère le dernier rapport du SCOT.

La proximité d'une métropole comme Toulouse ne justifie pas la création d'un super pôle au sein de « Cœur Lauragais », mais plutôt la cohabitation de trois pôles de taille moyenne avec chacune leurs spécificités propres.